



FRAPNA AIN 2018

Atlas de la Biodiversité Communal

Saint-Bénigne

2014 - 2017



Table des matières

LA FRAPNA AIN	3
INTRODUCTION.....	4
1 ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE.....	5
1.1 ESPACES A ENJEUX DE BIODIVERSITE IDENTIFIES	5
1.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistiques et Floristiques	5
1.1.2 Zonage Natura 2000	6
1.1.3 Zonage de protection : l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.....	7
1.1.4 Inventaire départemental des Zones Humides de l'Ain (CEN, 2013).....	8
1.2 CONNAISSANCES BIBLIOGRAPHIQUES	9
1.2.1 Flore	9
1.2.2 Faune	10
1.3 EVALUATION DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE	13
2 INVENTAIRES DE TERRAIN	14
2.1 FAUNE, FLORE ET HABITATS.....	14
2.2 FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE	17
3 PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE.....	20
4 ANIMATION DE LA DEMARCHE.....	26
DES ACTIONS A DESTINATION DES HABITANT-ES	26
LIVRET GRAND PUBLIC.....	26
DE NOMBREUSES RENCONTRES AVEC LES ELUS.....	26
CONCLUSION	27
ANNEXES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Annexe 1. Titre.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2. Titre 2.....	Erreur ! Signet non défini.

La FRAPNA Ain

La FRAPNA Ain est une association de type loi 1901, reconnue d'intérêt général, qui regroupe des associations adhérentes ou fédérées et des membres individuels. Affiliée à l'Union Régionale FRAPNA et à France Nature Environnement, elle a pour objet la préservation du patrimoine naturel et de l'environnement. Depuis plus de 40 ans, la FRAPNA milite et agit pour :

- La défense et la protection des écosystèmes ;
- La sauvegarde de l'environnement naturel et urbain, des milieux naturels, de la faune et de la flore du département de l'Ain ;
- La lutte contre les pollutions de toutes sortes (air, eau, bruit, déchets, radioactivité...).

Elle effectue un travail professionnel (éducation à la nature, à l'environnement, au développement durable, animation territoriale, inventaires biodiversité, veille, actions de prévention, d'animation, de conseil, de formation, actions militantes, etc..) orienté et appuyé par un bénévolat de responsabilité.

La FRAPNA Ain siège dans de nombreuses commissions départementales et locales, dans lesquelles elle représente la société civile.

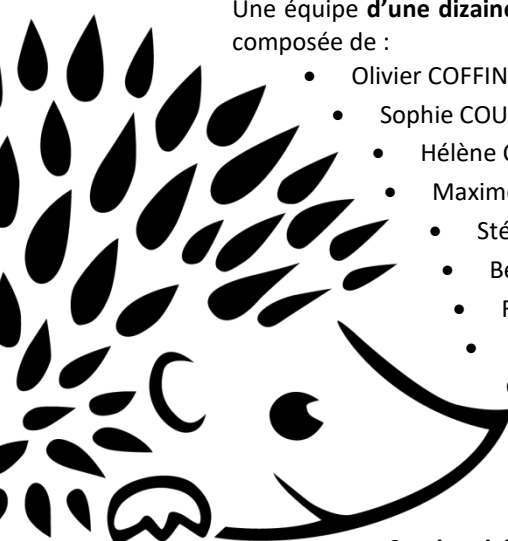
Le **Conseil d'Administration**, présidé par **Baptiste Daujat**, est composé de :

Collège personnes physiques :	Collège Associations :
BACHASSON Bernard	ARROT Manuela (secrétaire)
BOUVIER Christophe	• Amis de la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura (ARN HCJ)
BUCHER Denis	
CHOLET Jérémie	BORDON Jacques
DAUJAT Baptiste (Président)	• Association pour la Connaissance de la Nature Jurassienne (ACNJ)
HANOUZ Lucile (Trésorière adjointe)	
LAURENT Pierre-Maurice (vice-président)	PHILIPPE Jean-Claude
PEGARD Antoine	• Comité Départemental de Randonnées Pédestre (CDRP)
THOMAS Philippe	
VERNE Bernard	
VERNUS Emmanuel (Trésorier)	
WAILLE Olivier (secrétaire adjoint)	

Une équipe **d'une dizaine de salarié-es** est chargée de la mise en œuvre du projet associatif. Elle est composée de :

- Olivier COFFIN, Chargé de communication, Vie associative
- Sophie COUDEVILLE, Comptable
- Hélène COULAUD, Chargée de mission Éducation à l'Environnement
- Maxime FLAMAND, Juriste
- Stéphane GARDIEN, Chargé de mission Biodiversité
- Bénédicte GRÉA, Chargée de mission Éducation à l'Environnement
- Florie JOHANNOT, Coordinatrice du pôle Veille
- Maxime JOUVE, Chargé de mission environnement et Développement durable
- Magali MINALDI, Chargée de mission Éducation à l'Environnement
- Éric PALLANDRE, Directeur

Une **équipe de bénévoles, adhérent-es, naturalistes, jeunes engagées en Service civique...** accompagne aussi la FRAPNA dans tous ses projets.



Introduction

La démarche ABC

Présentation générale

Fruit d'un projet ministériel et à l'initiative de France Nature Environnement, l'Atlas de la Biodiversité Communal se base sur le concept du « mieux connaître, pour mieux préserver » ainsi que sur l'appropriation de la biodiversité des communes par leurs habitants. Depuis plusieurs années, la FRAPNA accompagne des communes en réalisant des diagnostics de la faune, de la flore et des milieux naturels de leur territoire, afin de favoriser la prise en compte des enjeux biodiversité lors des prises de décision. En octobre 2014, la mairie de Saint-Bénigne a contacté la FRAPNA pour l'informer de son intérêt pour un projet de ce type.

Après plusieurs expériences de réalisation de diagnostics, la FRAPNA a pu identifier certaines limites à ce type de projets et a souhaité développer les points suivants pour y remédier :

- mener un tel projet sur plusieurs années pour permettre aux élus de s'approprier le diagnostic réalisé et ainsi aller jusqu'à la réalisation d'actions concrètes
- développer des actions de sciences participatives pour une meilleure appropriation du projet par les habitants

L'ABC à Saint-Bénigne

Après discussions avec la FRAPNA Ain, la commune a souligné son intérêt pour la démarche et confirmé son intérêt pour y participer. Le 20 novembre 2014, une réunion de présentation du projet au maire et à son adjointe a donc été organisée. Suite à une délibération en conseil municipal en décembre 2014, une réunion publique de présentation a eu lieu le 5 mars 2015. Les habitants et acteurs de la commune ont pu bénéficier d'une présentation des grandes lignes du projet et discuter autour de la biodiversité et de la perception qu'ils en ont.

Pour développer le projet et aboutir à un travail ambitieux, une recherche commune de financements a été mise en œuvre auprès des réserves parlementaires, du Fond de Dotation pour la Biodiversité, du Conseil Régional Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC).

Le Fond de Dotation pour la Biodiversité a reconnu l'intérêt du projet en accordant 5000€, notamment pour la réalisation d'inventaires de la flore et des habitats. Le Conseil Régional a accordé 525€ pour le financement d'une action de science participative sur le territoire.

Ces financements viennent en complément de l'aide de 5000€ accordée par le Conseil Général et de l'aide de 4000€ accordée par la commune, pour les quatre années du projet.

Ont également contribué au financement du projet (jusqu'en 2015) :

- Le Conseil Général de l'Ain



- Le Conseil Régional Rhône-Alpes



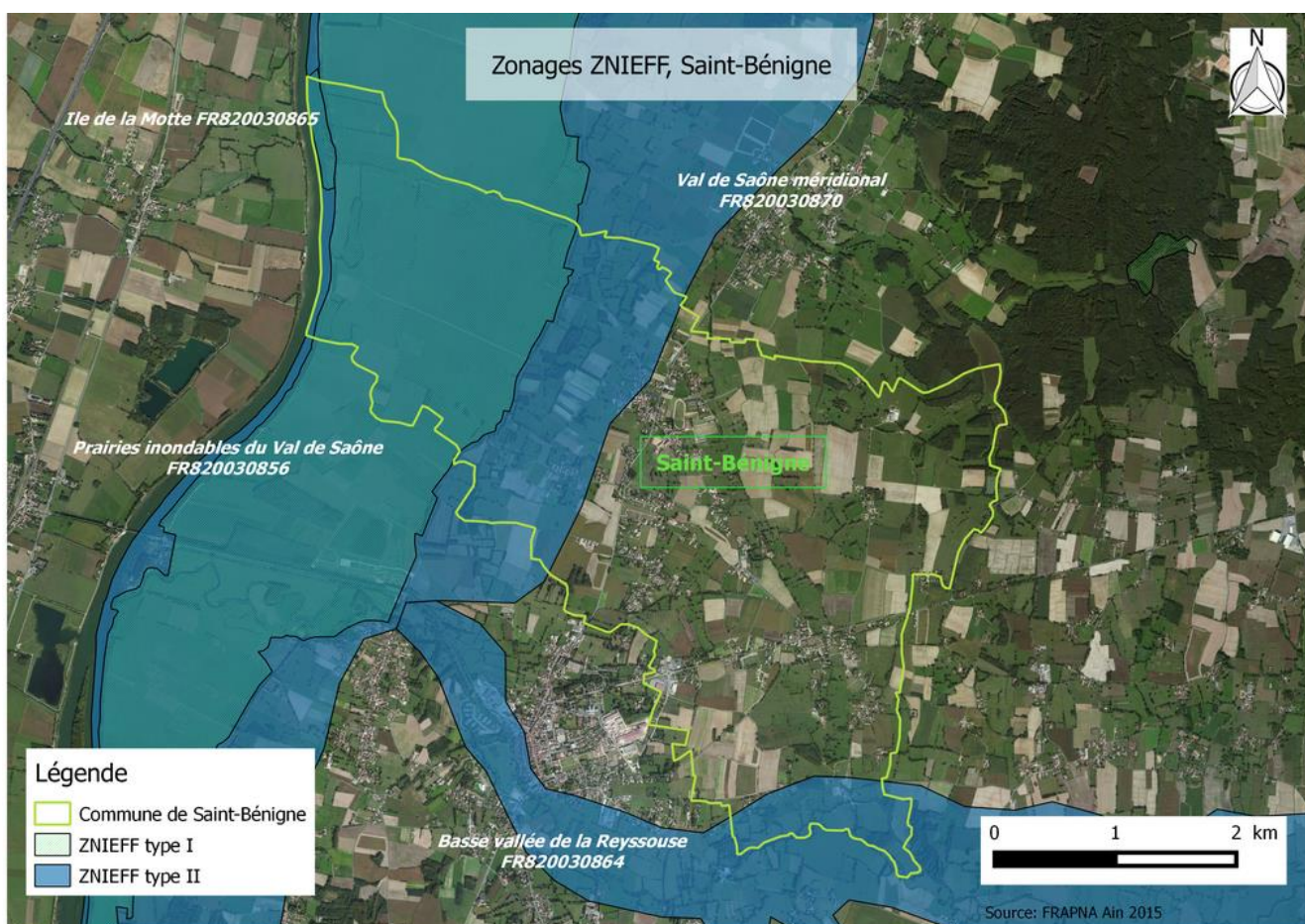
1 Analyse bibliographique de la biodiversité du territoire

1.1 Espaces à enjeux de biodiversité identifiés

1.1.1 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistiques et Floristiques

Le territoire de Saint-Bénigne est concerné par quatre Zones d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques de type 1 et 2, principalement dans sa partie ouest (cf. carte ci-dessous):

- **2 ZNIEFF de type I** : **Prairies inondables du Val de Saône** (n°820030856) et **Ile de la Motte** (n°820030865)
- **2 ZNIEFF de type II** : **Val de Saône méridional** (n°820030870) à l'ouest et **Basse vallée de la Reyssouse** (n°820030864) sur une frange sud de la commune



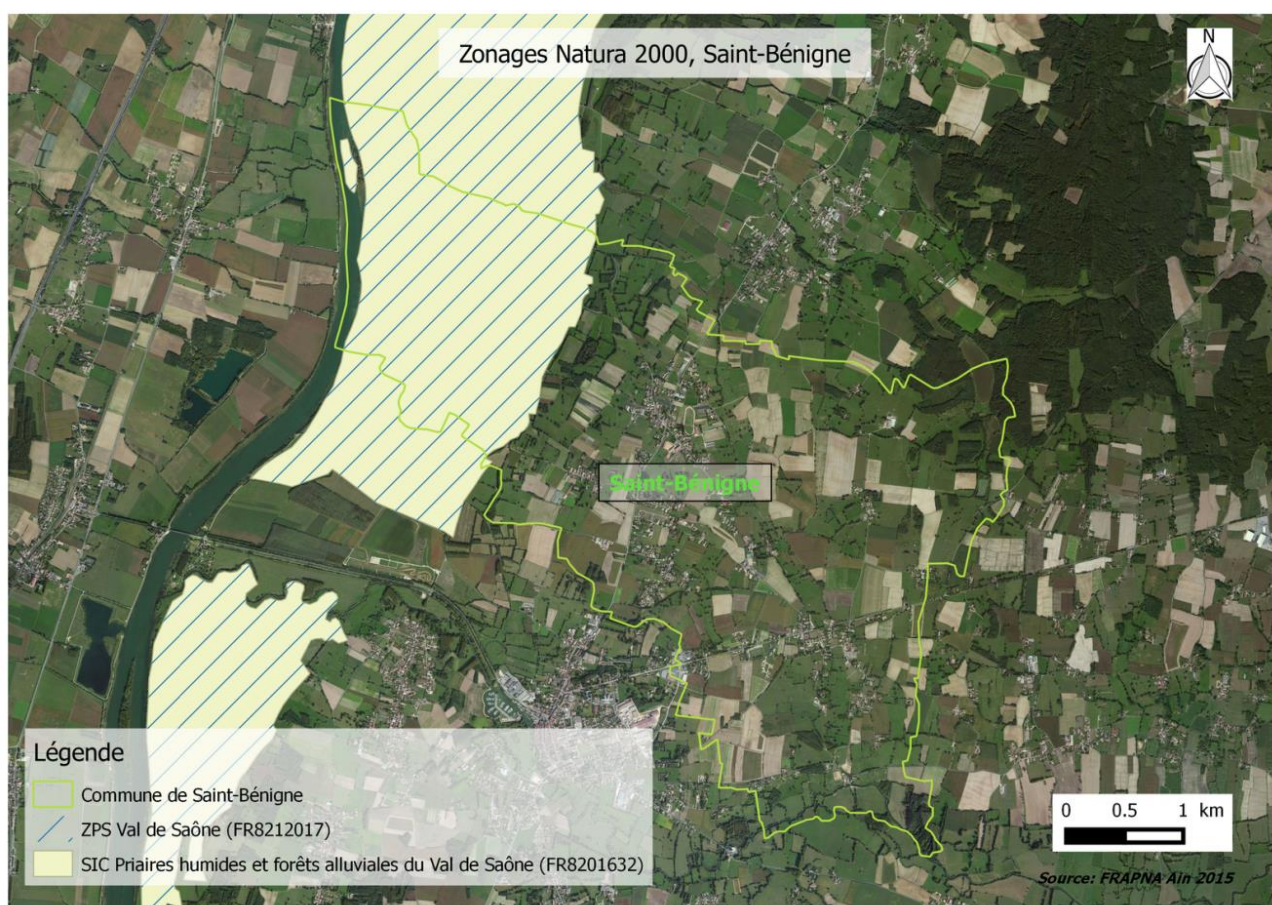
1.1.2 Zonage Natura 2000

Comme dans le cas des ZNIEFF, seul l'ouest de Saint-Bénigne est concerné par le **site Natura 2000 « Praires humides et forêts alluviales du Val de Saône »** (12250 ha). Il a fait l'objet d'un Document d'Objectif (DOCOB), qui vise globalement à favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, scientifiques, culturelles et régionales. L'atteinte de cet objectif est basée pour l'essentiel sur l'opération locale agro-environnementale. Il s'étend sur 23 communes, de Sermoyer au nord à Fareins au sud et principalement sur cinq communautés de communes : communauté du pays de Bagé, canton de Pont-de-Vaux (auquel appartient Saint-Bénigne), canton de Pont-de-Veyle, canton de Montmerle trois rivières et canton du Val de Saône Chalaronne. D'une superficie d'environ 3500 ha, le site abrite différents milieux naturels d'intérêt européen : la prairie inondable en occupe la majeure partie, mais d'autres milieux comme les forêts et boisements alluviaux et les eaux douces intérieures sont également présents.

Ce territoire est concerné par la mise en place de Mesures Agro-Environnementales visant le maintien des conditions de survie des oiseaux nicheurs de la prairie, et notamment du Râle des genêts : pas de retournement des prairies permanentes, absence de désherbage chimique (sauf espèces réglementées), absence de fertilisation minérale et organique, retard de fauche.

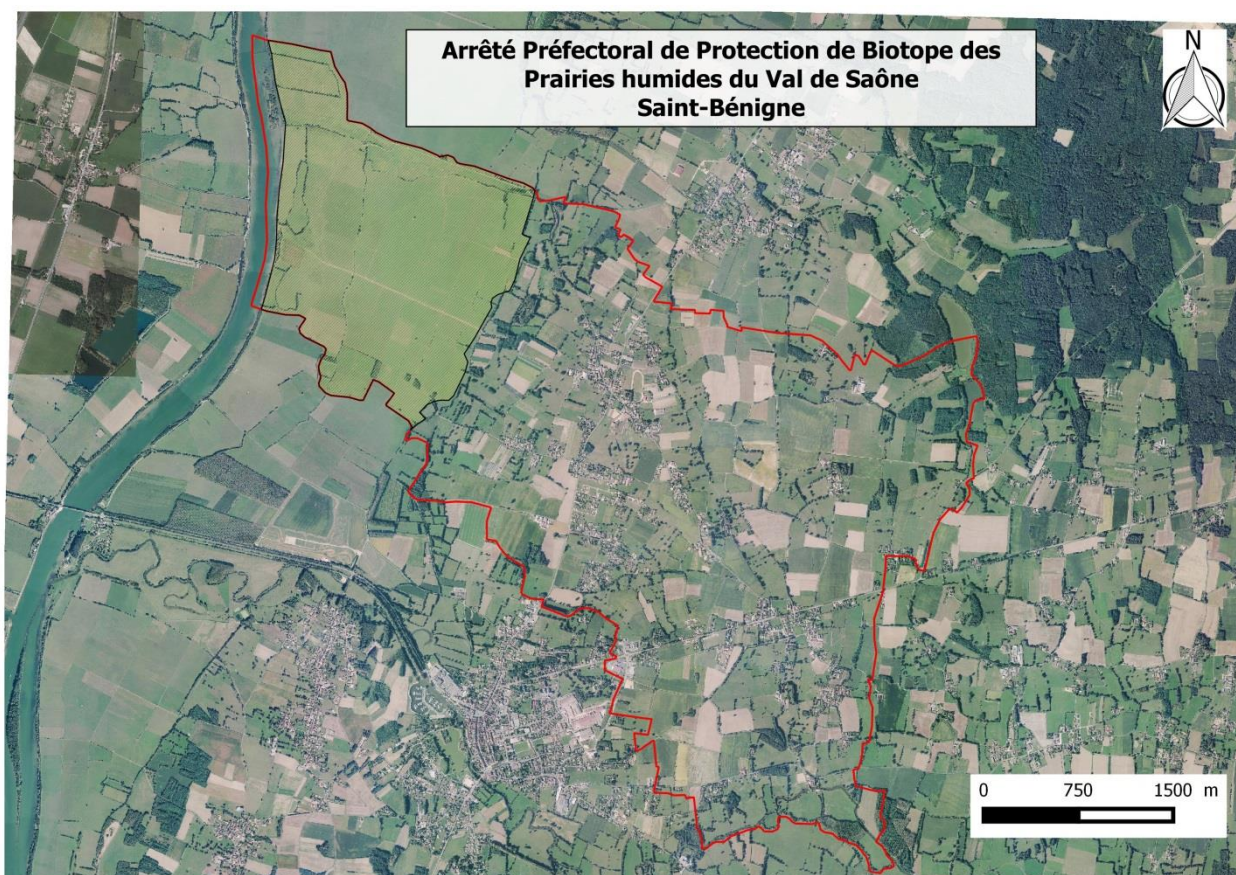
L'ouest de Saint-Bénigne est donc concerné par 2 zonages se superposant :

- **Zone de Protection Spéciale « Val de Saône » (FR8212017)** . Les prairies concernées constituent des zones de nidification d'importance mondiale pour le Râle des genêts, et d'importance nationale et européenne pour plusieurs autres espèces patrimoniales telles que le Courlis cendré, le Tarier des prés, le Bruant proyer...,
- **Site d'Intérêt Communautaire « Praires humides et forêts alluviales du Val de Saône » (FR8201632)**, protégeant les habitats au titre de la Directive Habitats Natura 2000.

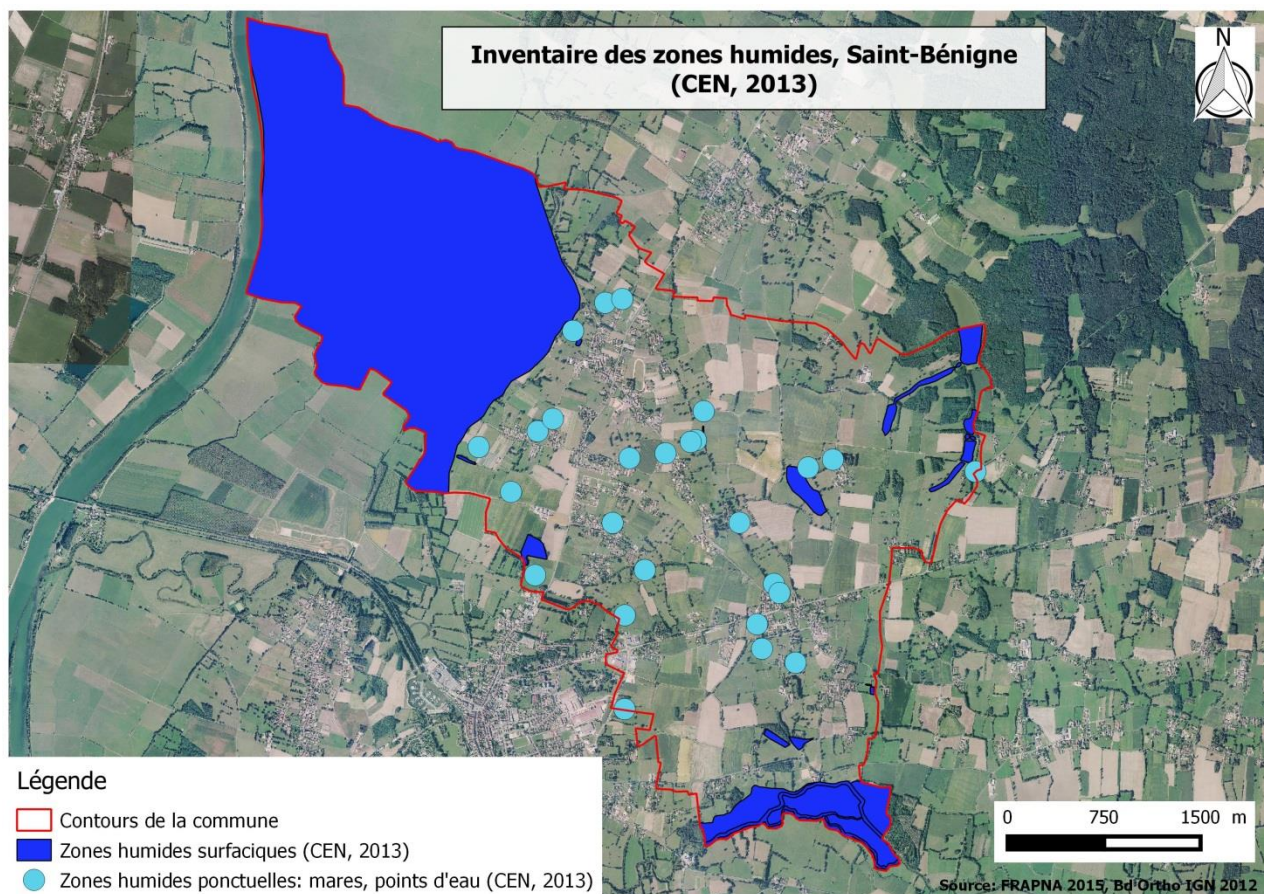


1.1.3 Zonage de protection : l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

L'ouest de Saint-Bénigne est également concerné par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) des prairies humides du Val de Saône. D'une superficie de 1640 ha, cet arrêté mis en place en 1994 concerne toutes les communes de Sermoyer à Boz et a été instauré en vue de préserver les pratiques agricoles et pastorales actuelles et d'interdire tout aménagement qui modifierait le milieu. Il fixe donc les mesures qui permettent la conservation des biotopes. Il a joué un rôle majeur dans la conservation des milieux riches et des espèces protégées du Val de Saône en interdisant tous travaux, aménagements et activités ayant pour conséquence de détruire ou d'altérer le milieu prairial, et notamment le retournement des prairies.



1.1.4 Inventaire départemental des Zones Humides de l'Ain (CEN, 2013)



Financé par le Conseil Général de l'Ain, l'inventaire des zones humides du département a été mené par le CEN Rhône-Alpes et finalisé en 2013. Il comprend le territoire de Saint-Bénigne (cf. carte ci-dessus) et entre dans la composition de la trame bleue.

Deux types de zones humides ont été inventoriés à Saint-Bénigne :

- des zones humides ponctuelles réparties sur les deux tiers de la commune
- des zones humides surfaciques : prairies inondables du Val de Saône et de la Reyssouze.

Les richesses écologiques des prairies et leur lien avec l'agriculture sont reconnus sur les prairies inondables (zones d'inventaires et de protection). Tous ces statuts font de cette partie de la commune (ouest d'une ligne Chamerande-Ternant) une zone très inventoriée et suivie.

1.2 Connaissances bibliographiques

1.2.1 Flore

Les données connues de la flore de Saint-Bénigne ont été récupérées via plusieurs sources.

Pôle d'Informations Flore Habitats de Rhône-Alpes (PIFH) : Après adhésion de la FRAPNA auprès du PIFH, il a été possible de récupérer et spatialiser les données floristiques connues sur la commune. Les données ont été récupérées en format tableur (.xls) et en format cartographique (.shp).

Nombre de taxons : 333

Période : de 1963 à 2011

Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) : La liste de la flore de la commune de Journans a été récupérée via le site internet du CBNA. Cette liste a été établie au format tableur (.xls).

Nombre de taxons : 293

Période inconnue

La synthèse de ces données a été effectuée et permet d'établir une liste générale de la flore connue sur le territoire de la commune. Elle indique la présence de **333 espèces floristiques** sur la commune. La date de dernière observation n'a pas toujours été déterminée, notamment pour les données provenant du CBNA. Le rattachement des espèces à leurs statuts de rareté et/ou menace ainsi qu'à leurs statuts de protection permet d'établir la présence **de 25 espèces dites remarquables¹** sur la commune :

Catégorie	Abréviation	Nombre de taxons total (Compilation données PIFH/CBNA)
Menace Rhône-Alpes (cotation IUCN)		
Régionalement éteint	RE	-
Gravement menacé d'extinction	CR	-
Menacé d'extinction	EN	13
Vulnérable	VU	4
Quasi-menacé	NT	4
Insuffisamment documenté	DD	-
Autres statuts		
Espèces à statut ZNIEFF		18
Protection nationale		2
Protection régionale		16

¹ Sont considérées comme remarquables les espèces menacées d'après la *Liste Rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes* (CBNA, 2012 réactualisé en 2014), les espèces ZNIEFF en zone continentale, les espèces protégées au niveau national, régional et/ou départemental, ainsi que les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune/Flore.

1.2.2 Faune

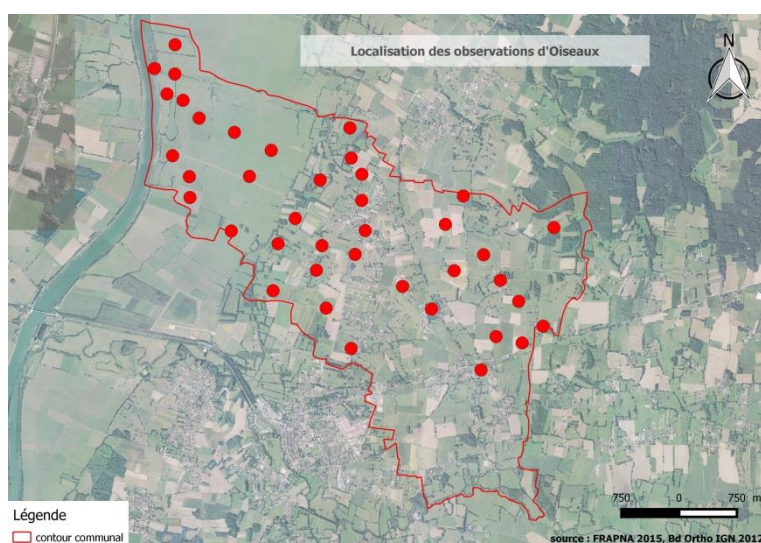
Les données connues concernant la faune de Saint-Bénigne proviennent de la base de données Faune-Ain gérée par la LPO Ain. La liste de biodiversité communale est consultable par l'utilisateur (http://www.faune-ain.org/index.php?m_id=300). Elle ne donne cependant que la liste d'espèces par groupe (mammifères, oiseaux, etc.) et la dernière année d'observation. **La transmission des données complètes a fait l'objet d'une convention entre la LPO Ain et la FRAPNA Ain.** Une fois extraites sous forme de tables (.xls), ces données sont exploitées et, lorsque le nombre d'observations est significatif, des cartes de localisation des observations sont réalisées afin d'appréhender la répartition spatiale de ces informations faunistiques.

Les données concernant les libellules ont fait l'objet d'une convention d'échange de données entre l'association Groupe Sympetrum et la FRAPNA Ain en 2015. Les données transmises dans le cadre de l'ABC sont au format tableur (.xls).



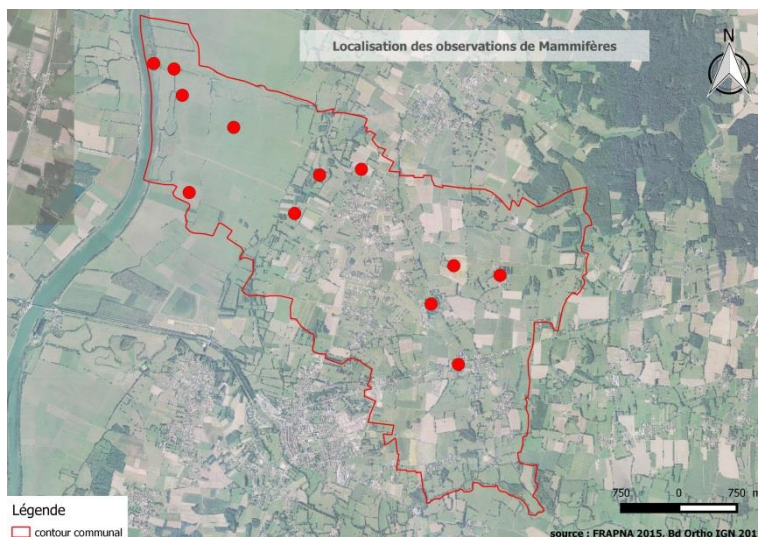
Oiseaux

La synthèse des données communales nous signale que **152 espèces** sont connues sur Saint-Bénigne ; 107 de ces espèces sont nicheuses ou considérées comme telles, les autres sont migratrices ou hivernantes sur la commune. Certaines sont citées dans la Liste Rouge régionale. C'est par exemple le cas d'espèces vivant dans les prairies humides comme la Barge à queue noire classée comme *en grave danger* ou l'Echasse blanche notée comme *en danger*. D'autres espèces moins liées aux zones humides et se reproduisant sur la commune sont également citées dans la Liste Rouge : la Huppe fasciée y est classée *en danger*, la Pie Grièche à tête rousse *en grave danger*, ...etc.



Mammifères

8 espèces de Mammifères ont déjà été observées sur la commune. Ces données sont relativement récentes puisqu'elles datent de 2 ans au plus. Le Lapin de garenne et le Lièvre variable sont cités dans la liste rouge régionale en tant que *vulnérable*. Le Castor d'Eurasie et l'Écureuil roux eux aussi présents à Saint-Bénigne font partie des espèces protégées sur le territoire national.



Nom français	Nom latin	Protection nationale	Liste Rouge Rhône-Alpes	Dernière année d'observation
Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	Art.2		2015
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>			2014
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Art.2		2014
Hermine	<i>Mustela erminea</i>			2004
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>		VU	2011
Lièvre variable	<i>Lepus europeus</i>		VU	2015
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>			2015
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>			2013

Reptiles

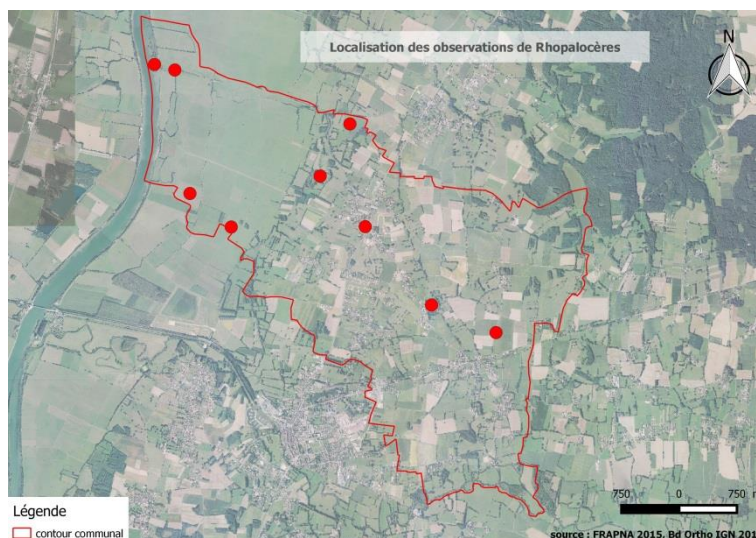
Seule une espèce est citée dans la liste de biodiversité communale de Faune Ain : le Lézard des murailles.

Amphibiens

Seule une espèce, une grenouille du complexe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*), est citée. Cette seule mention souligne la faible intensité de prospection concernant ce groupe, étant donnée l'importance des zones humides sur la commune.

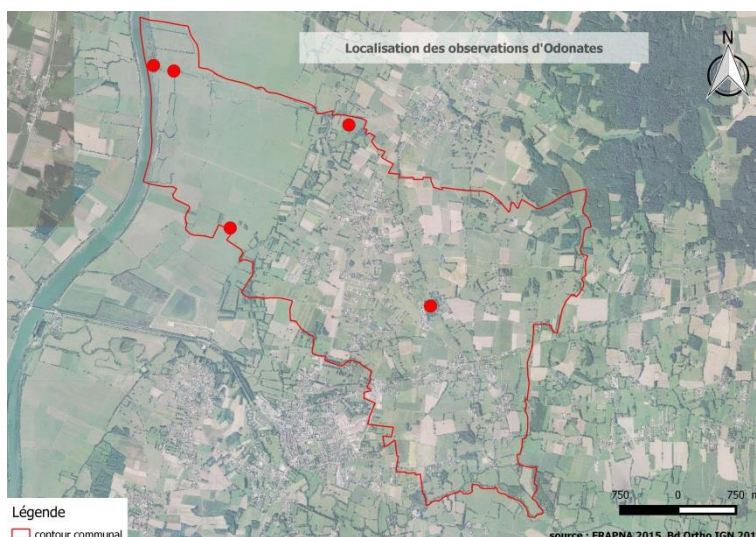
Papillons de jour

18 espèces ont déjà été observées sur la commune. Aucune de ces espèces ne bénéficie d'un statut de rareté, de menace ou de protection particulier.



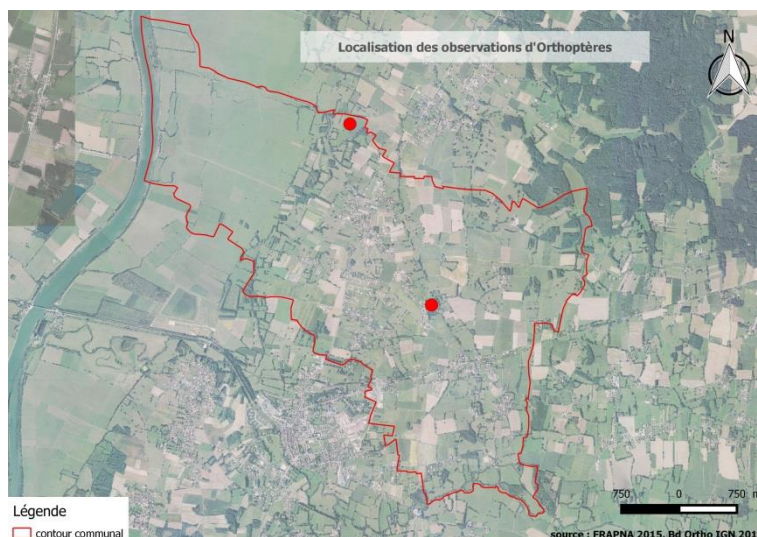
Odonates (Libellules)

17 espèces d'odonates sont connues sur la commune. On notera la présence du Gomphe à pattes jaunes (*Gomphus flavipes*), espèce notée comme *vulnérable* sur la Liste Rouge des Odonates de la région Rhône-Alpes (Liste Rouge Odonates de Rhône-Alpes - Groupe SYMPETRUM, 2014). Cette espèce a été observée au niveau de l'île de la Motte, à l'extrême nord-ouest de Saint-Bénigne. Certaines espèces n'ont pas été observées sur la commune depuis plus de 10 ans, c'est le cas du Crocothémis écarlate (*Crocothemis erythrea*) ou de la Naiade à corps vert (*Erythromma viridulum*) par exemple. Cependant ces espèces sont communes et faiblement menacées au niveau régional et, faute d'inventaires, leur présence n'a sans doute pas été renseignée dans les bases de données.



Nom scientifique	Nom français	Liste Rouge Rhône-Alpes	Dernière année d'observation
<i>Anax Parthenope</i>	Anax napolitain		2011
<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant		2013
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat		2013
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert		2013
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate		1994
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden		2011
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert		1993
<i>Gomphus flavipes</i>	Gomphe à pattes jaunes	Vulnérable	
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire		2012
<i>Ischnura elegans</i>	Ishnure élégante		2013
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé		2013
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée		2013
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé		2003
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuisant		2013
<i>Platycnemis pennipes</i>	Pennipatte bleuâtre		2013
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional		2003
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin		2003

Orthoptères: l'exploitation des tables fournies a révélé la présence de 8 espèces d'Orthoptères.



1.3 Evaluation de la connaissance de la biodiversité communale

L'état d'avancement du projet en 2015 permet une évaluation du niveau de connaissance de la flore, des différents groupes de faune et des habitats de la commune.

Classés de I à V, le niveau de connaissance se base sur une évaluation « à dire d'expert » prenant en compte la comparaison entre le **nombre d'espèces connues** sur la commune et son **potentiel en fonction des habitats** naturels présents et identifiés. Il prend également en compte la **pression d'observation** et la **spatialisation des observations** réalisées sur la commune.

	HABITATS	FLORE	FAUNE					
			Oiseaux	Mammifères (dont chiroptères)	Odonates	Rhopalocères	Reptiles	Amphibiens
Nombre d'habitats ou d'espèces	7	333	152	8	17	18	1	1
Niveau de connaissance	II	IV	III	I	III	II	I	I

Niveau de connaissance:

- I** : Très faible
- II** : Faible
- III**: A compléter
- IV**: Satisfaisant
- V**: Très satisfaisant

Cet état des lieux des données naturalistes existantes sur Saint-Bénigne souligne un certain déséquilibre de connaissances dont on dispose sur cette commune entre les différents groupes faunistiques. Il met également en avant la quasi-absence de données, tous groupes confondus, sur une grande partie du territoire communal.

2 Inventaires de terrain

Les inventaires de terrain correspondant au plan de prospection établi en 2015 et à la priorité de rééquilibrage de la connaissance à l'échelle du territoire communal, ont été réalisés sur quatre jours en 2016.

Toutes les données faunistiques sont dans la base Faune Ain.

Toutes les données floristiques sont dans la base du PIFH.

2.1 Faune, flore et habitats

	HABITATS	FLORE	FAUNE					
			Oiseaux	Mammifères (dont Chiroptères)	Odonates	Rhopalocères	Reptiles	Amphibiens
Nombre d'habitats ou d'espèces en 2015	7	333	152	8	17	18	1	1
Niveau de connaissance en 2015	II	IV	III	I	III	II	I	I
Nombre d'habitats ou d'espèces en 2016	7	~430	173	10	26	25	1	6
Niveau de connaissance en 2016	II	IV-V	IV	II	V	III	I	III
Nombre d'habitats ou d'espèces en 2018	7	405*	175	10	28	27	1	6
Niveau de connaissance en 2018	II	IV-V	IV	II	V	III	I	III

* Après validation des observations par le CBNA et intégration dans la base du PIFH

Niveau de connaissance:

I : Très faible

II : Faible

III: A compléter

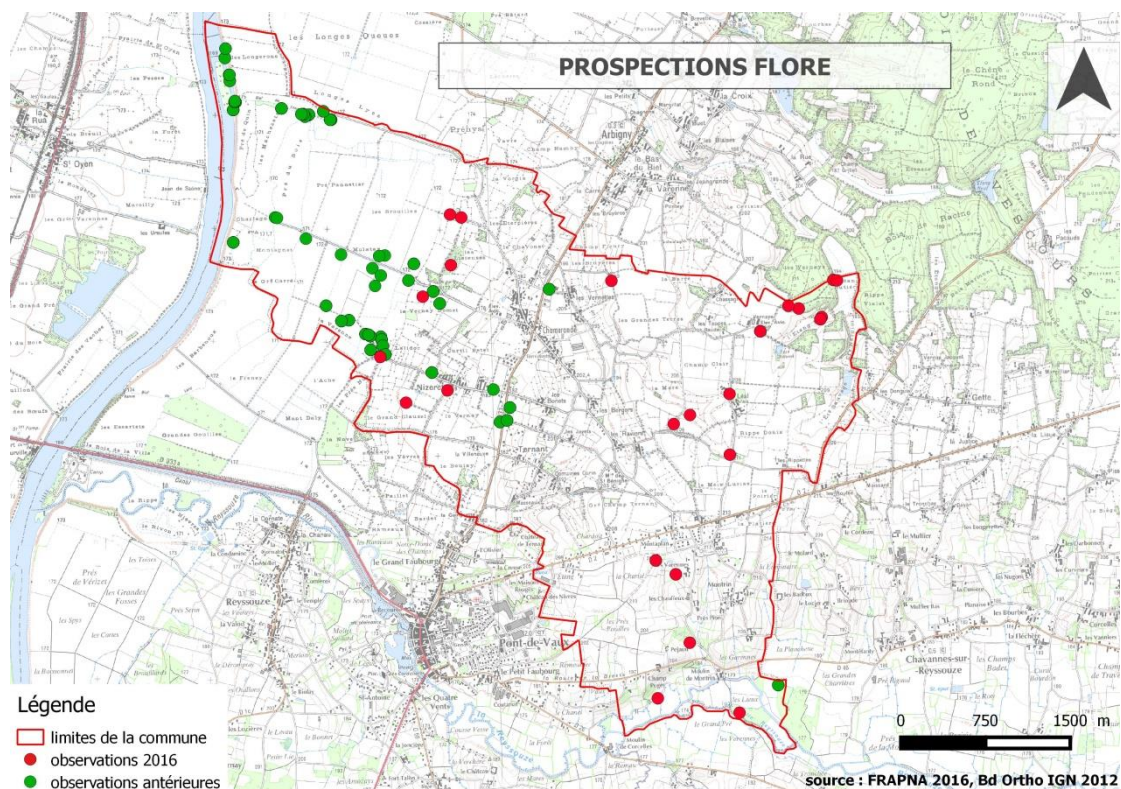
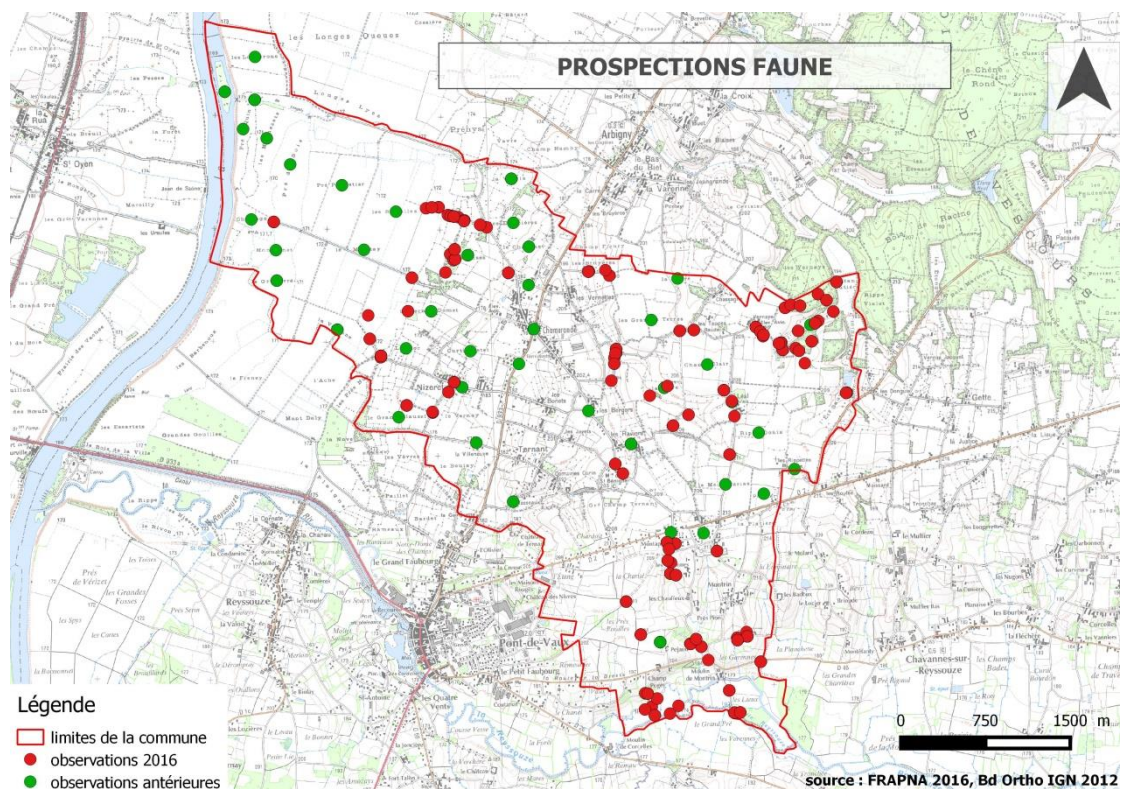
IV: Satisfaisant

V: Très satisfaisant

Orthoptères : 13 espèces sont répertoriées sur le territoire de la commune (niveau III)

On constate donc, sur la période de l'ABC, une nette augmentation de la connaissance de la biodiversité de la commune, malgré un nombre de jours d'inventaire très modeste.

Les cartes ci-dessous présentent l'état des connaissances à l'issue des prospections de terrain.



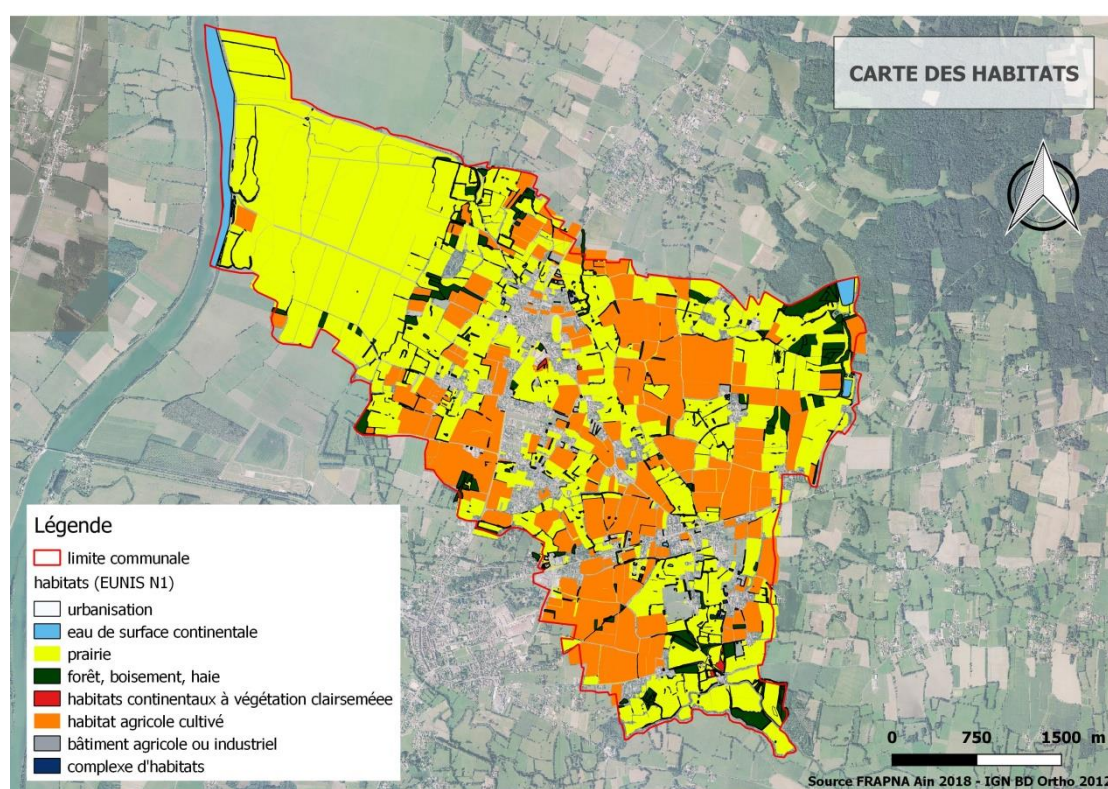
Compte tenu de cette dernière remarque, la cartographie des habitats n'a pu être suffisamment affinée pour aller en-deçà des niveaux I et II de la typologie EUNIS.

La cartographie des habitats

Cet état de la connaissance de la biodiversité de la commune de Saint-Bénigne ne prétend pas à l'exhaustivité, même pour les groupes taxonomiques inventoriés en 2016. De nombreux autres groupes, bien moins prospectés et connus mériteraient un programme d'acquisition de connaissance.

Les habitats naturels

La carte suivante représente les grandes catégories d'habitats présents sur la commune de Saint-Bénigne. Au-delà du manque de précision dans la représentation fine des habitats à un niveau de définition inférieur, c'est surtout l'image générale de la répartition de ceux-ci qui est la plus riche en enseignements.



Saint-Bénigne est une commune **rurale**. Ainsi environ 80% de son territoire correspond à des habitats agricoles : prairies et terres cultivées.

Les zones urbanisées représentent moins de 20% du territoire. Les espaces boisés, qui englobent forêts, plantations et réseau de haies sont limités.

En détail et par grande catégorie, il est possible de distinguer des habitats plus précis :

- habitats prairiaux : on peut distinguer les prairies semi-naturelles humides, les prairies maigres de fauche et les prairies mésophiles
- habitats boisés : on peut distinguer les plantations de feuillus (peuplier et robinier faux-acacia) des forêts naturelles des zones humides (frênaies, aulnaies-frênaies) ou du plateau bressan (chênaie-charmaie avec des faciès de boulaie dans les secteurs les plus acides). Le réseau de haies est très diversifié quant aux essences ligneuses qui les composent. Certaines

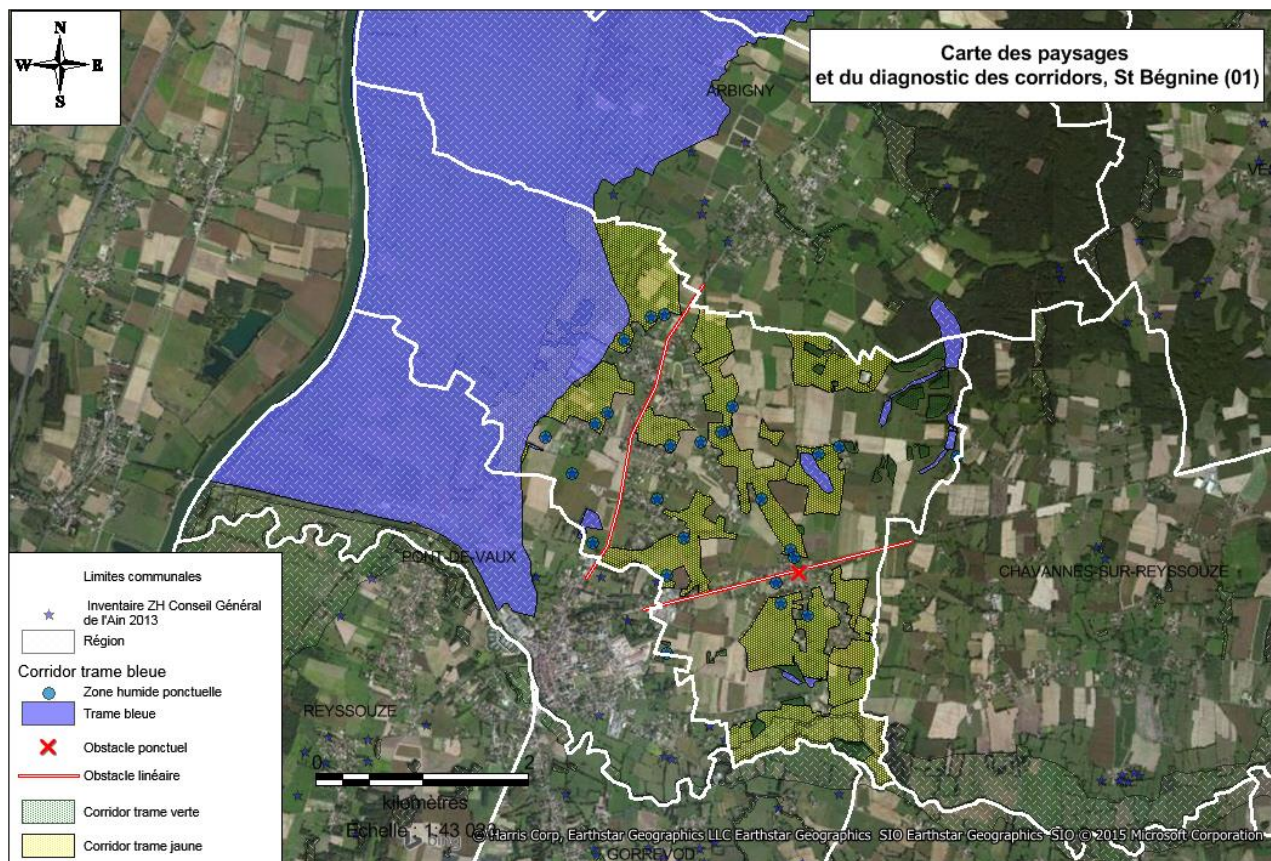
sont plantées de robinier faux-acacia, d'autres sont constituées plutôt d'essences locales et s'apparentent aux haies champêtres dominées par le chêne, l'érable et/ou le charme et comprenant un sous-étage arbustif varié. Dans les secteurs plus humides, on trouve également des haies de saule dont certaines conservent des arbres têtards remarquables. Quand l'humidité est encore plus importante, le frêne domine, parfois accompagné par l'aulne.

2.2 Fonctionnalité écologique du territoire

L'analyse du paysage par photo-interprétation (typologie Trame Verte/Trame Bleue/Trame Jaune) et sa mise en parallèle avec les zonages naturels connus permet de considérer le territoire de la commune de Saint-Bénigne selon trois grands ensembles que l'on peut rattacher à deux entités biogéographiques naturelles, la Bresse et le Val de Saône :

- Une large partie **ouest** se situe dans l'ensemble paysager du Val de Saône. Sur la commune, comme sur les communes voisines, ce paysage est caractérisé par la présence de prairies humides et inondables situées en rive gauche de la Saône. Cette partie du territoire de Saint-Bénigne cumule les zonages naturels d'inventaires et de protection : ZNIEFF de type I et II, APPB, site Natura 2000 (ZPS, SIC,...etc). Les prairies abritent une faune et une flore remarquables bénéficiant de niveaux de protection départementale, régionale ou nationale. C'est la partie de la commune la mieux connue en termes de biodiversité.
- Le **centre et le sud** de la commune sont très majoritairement constitués de terres agricoles avec un réseau de haies assez riche et assez bien préservés conférant à cet ensemble agripastoral un caractère bocager marqué (bocage bressan). Plus généralement, la Trame jaune forme une diagonale NO-SE traversant la totalité de la commune. L'élevage est très présent dans ces espaces et constitue un élément de conservation du caractère bocager du paysage. Le sud de Saint-Bénigne est compris dans la ZNIEFF de type II Basse vallée de la Reysseuse.
- Au **nord-est** de Saint-bénigne, les étangs Butière, Neuf et Sauvage ainsi que les boisements qui les entourent constituent le troisième ensemble paysager remarquable de la commune. Les boisements situés au nord de la route départementale D58 constituent la seule portion de « Trame verte » de la commune.

Un réseau de mares et de zones humides, bien que parfois ponctuelles, fait de Saint-Bénigne une commune où la Trame bleue est bien représentée. Ces zones sont, dans l'ouest, liées aux prairies humides du val de Saône. Au centre et au sud de la commune, le bocage, comprend plus de 23 mares et zones humides parfois au sein des espaces artificialisés, jusque dans le bourg.



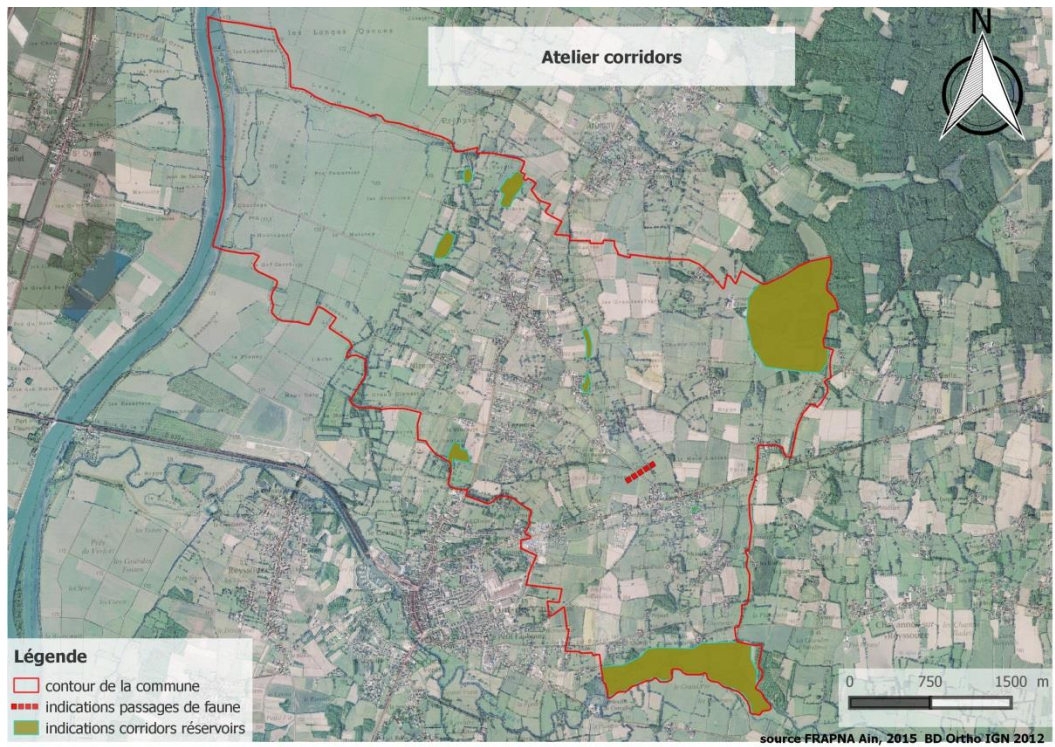
La connaissance des trames vertes, bleues, jaunes ou urbaines est essentielle pour comprendre les continuités écologiques à l'échelle du territoire communal. Ces trames sont constituées des réservoirs dans lesquels la faune et la flore réalisent leurs cycles biologiques. Ils sont reliés entre eux par des corridors permettant les déplacements. La fonctionnalité de ce système fait également partie de la biodiversité au-delà de l'échelle des espèces.

L'atelier « corridors » organisé dans la commune en 2015 avait pour objectif d'appréhender spatialement cette notion de corridors sur la commune, mais également de rassembler les connaissances des acteurs locaux (syndicat de rivière, société de chasse, etc.) sur la biodiversité de leur territoire. L'ensemble des informations collectées a ensuite été synthétisé sous la forme d'une carte à l'échelle de la commune (voir carte ci-après).

L'importance du réseau bocager (trame jaune) se dégage de l'analyse des informations transmises par les acteurs locaux, notamment pour les déplacements de la grande faune (chevreuil).

Les prairies humides de la Reyssouze et le secteur des étangs au nord-est ressortent nettement comme étant des réservoirs pour la faune et la flore.

L'importance des mares (zones humides ponctuelles) est également soulignée malgré certaines dégradations (dépôts de déchets).



3 Plan d'action en faveur de la biodiversité

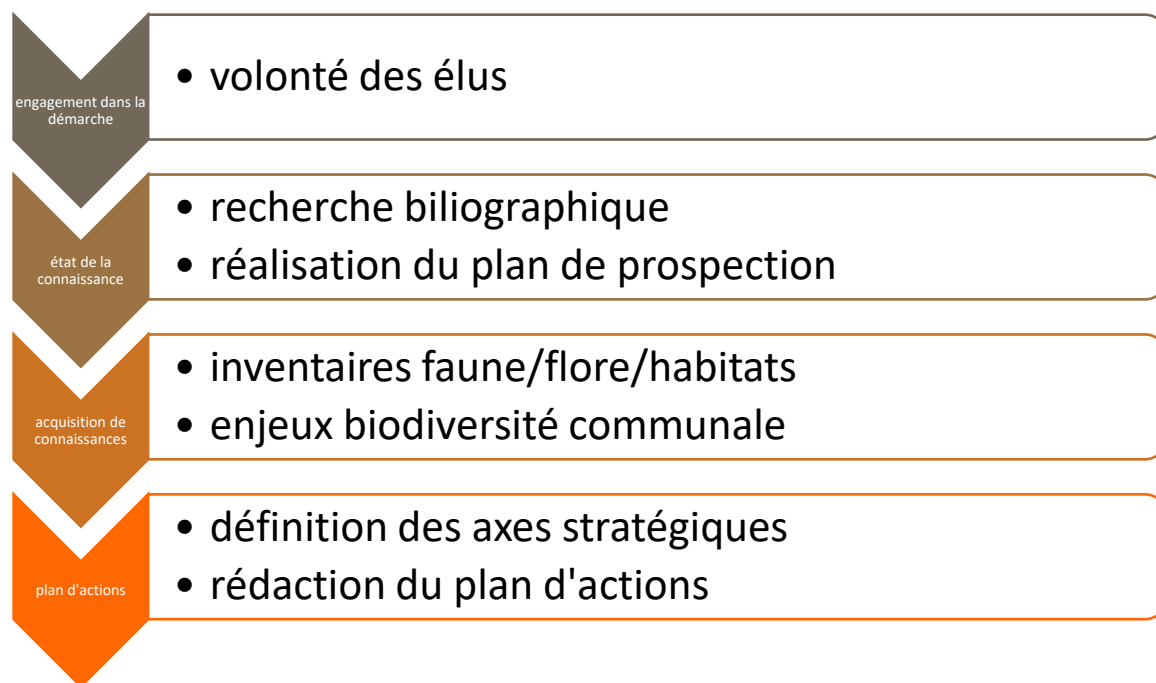
ABC... de la connaissance à l'action !

PLAN D' ACTIONS COMMUNAL POUR LA BIODIVERSITE

La FRAPNA Ain a accompagné quatre communes engagées dans la démarche d'atlas de la biodiversité communale.

Après une phase de diagnostic, comprenant un état des lieux de la connaissance de la biodiversité communale et une phase d'acquisition de connaissance (inventaires), la finalisation de la démarche comprend plusieurs voies possibles. L'intégration de l'atlas dans les documents d'urbanisme et la déclinaison de la prise en compte des enjeux dégagés en un plan d'actions en faveur de la biodiversité.

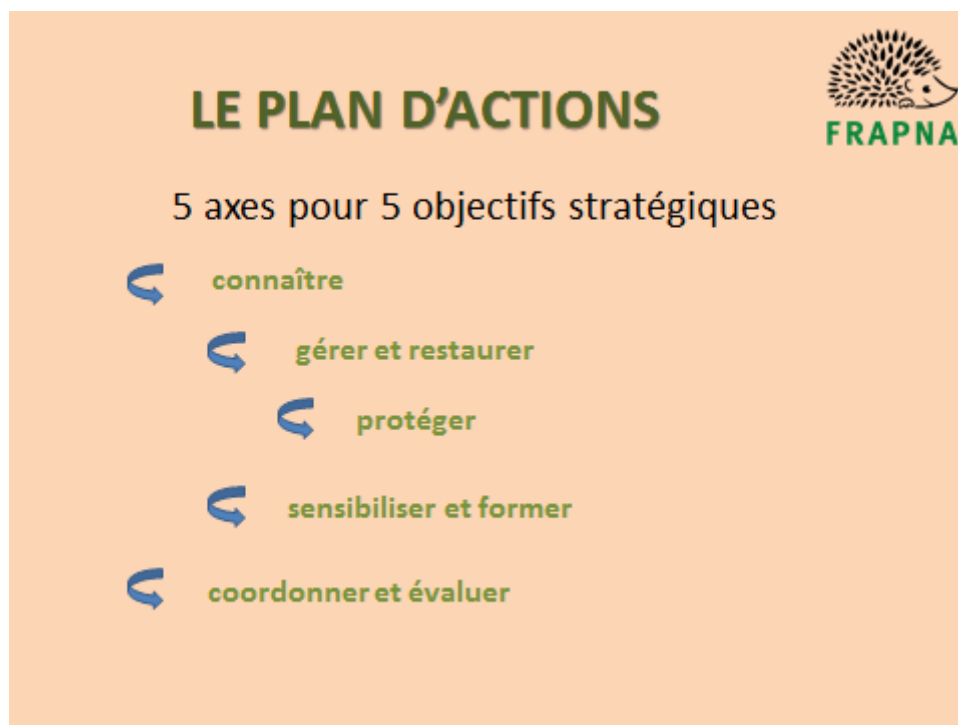
Cette dernière phase, travaillée en concertation avec les élus et les acteurs locaux constituera pour la FRAPNA Ain la fin de l'accompagnement.



Définition des axes stratégiques :

La proposition articulée autour de cinq objectifs stratégiques a été présentée lors de la réunion annuelle des référents ABC en décembre 2016.

Ces axes reprennent le sens de la démarche, notamment pour ce qui est de la connaissance de la biodiversité communale et de la façon de la prendre en considération. Ils sont complétés par deux propositions qui concernent l'aspect participatif de la démarche et le suivi dans le temps.



CONNAITRE

L'accompagnement a permis de faire un état des lieux de la connaissance de la biodiversité communale. Cette photographie s'appuie sur une connaissance bibliographique et des inventaires. Ce processus d'acquisition de connaissance ne peut s'arrêter/être figé et il s'agira pour la commune de poursuivre cet axe de travail en s'appuyant sur des démarches participatives et sur des actions d'inventaires plus ciblées pour améliorer encore le niveau de connaissance naturaliste. Cela peut concerner un groupe taxonomique ou un secteur de recherche pour la flore et les habitats.

Les actions qui découleront de cet axe seront propres à chaque commune.

GERER & RESTAURER

Les phases de recherche bibliographiques et de terrain ont mis en évidence des enjeux en termes de biodiversité. Cela concerne des espèces ou des espaces qui nécessitent d'engager des actions concrètes de préservation de ce patrimoine. En fonction du degré de menace ou d'atteinte, ces mesures seront graduées entre la gestion et la restauration.

Chaque commune pourra donc hiérarchiser les enjeux mis en évidence et s'engager dans des actions favorables à la biodiversité en interne, en s'appuyant sur ses services techniques, ou en externalisant ces actions et en les confiant à des structures spécialisées dans la gestion des espaces naturels.

PROTEGER

Certains enjeux mis en évidence demandent un engagement dans un processus de préservation voire de protection. Cela peut être dû à la présence d'espèces protégées ou très rares et pour lesquelles la collectivité peut avoir une responsabilité quant à leur conservation (à une échelle départementale ou régionale voire nationale).

Un vaste panel de possibilités s'offre alors aux communes, du classement dans le document d'urbanisme (EBC par exemple) aux mesures de protections réglementaires ou contractuelles.

SENSIBILISER & FORMER

La biodiversité n'est un patrimoine commun que s'il est partagé par le plus grand nombre. Cette lapalissade ne va pourtant pas de soi ! Le porter à connaissance de l'ABC nécessite un effort de communication de la part des équipes municipales ainsi qu'un engagement dans un dispositif de sensibilisation et de formation en direction de tous les publics scolaires, habitants, services techniques, etc.

COORDONNER & EVALUER

Le plan d'actions élaboré va s'étaler dans le temps et nécessitera un suivi de la part des élus afin d'en mesurer la pertinence et l'efficacité. Le travail de hiérarchisation des priorités et la définition des critères de réussite indispensables pour l'évaluation du plan demanderont un investissement en temps et une réflexion approfondie.

PROCESSUS D'ELABORATION DU PACB

- validation collective des objectifs stratégiques et premières propositions en réunion annuelle des référents

La phase de diagnostic a permis de mettre en évidence des enjeux. Le plan d'action définit la suite à donner à ce diagnostic et inscrit l'ABC dans la durée en dehors de l'accompagnement par la FRAPNA.

- rédaction d'un projet de PACB par la FRAPNA, sur la base des enjeux dégagés et validés par les référents des communes ainsi que la prise en compte des premières propositions

Cette phase préparatoire permet de recenser de la manière la plus exhaustive possible toutes les pistes d'actions envisageables sans contrainte (de faisabilité, de coût, de réalisme, ...)

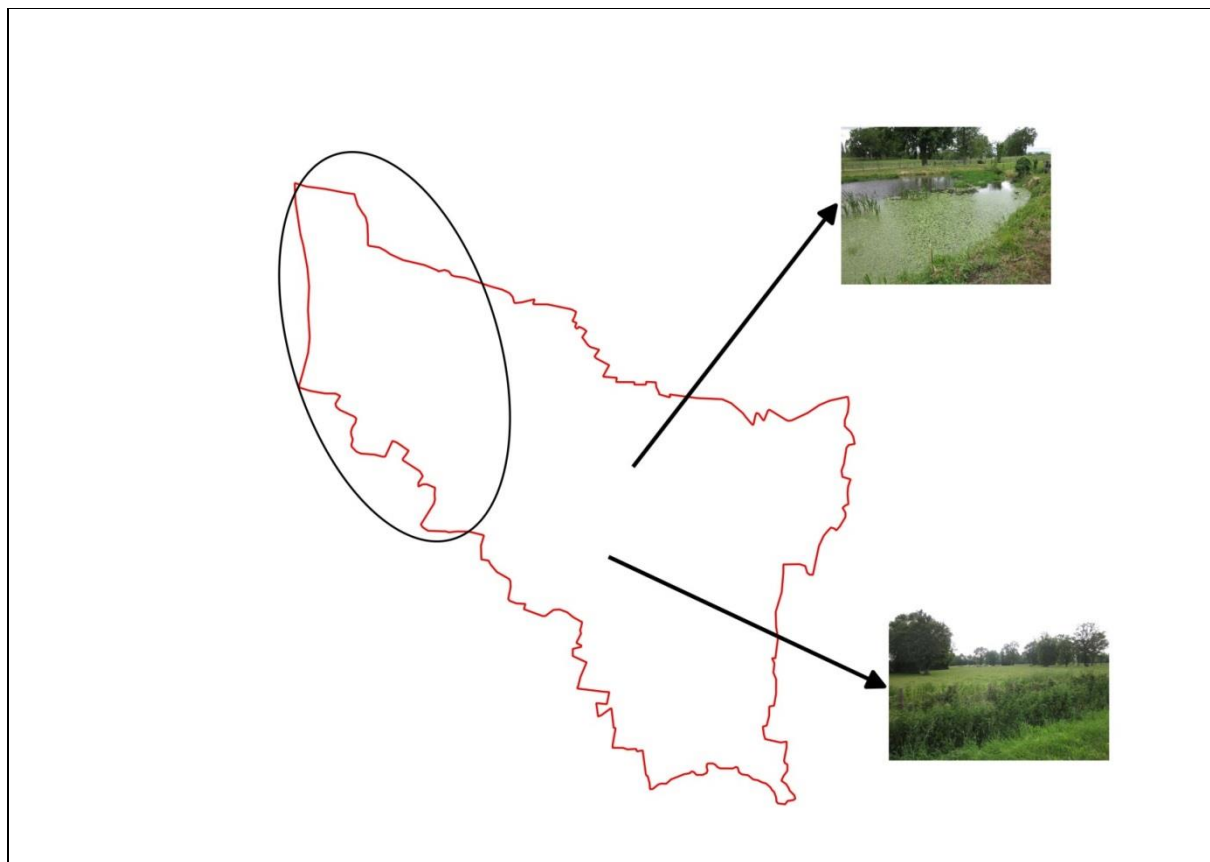
- présentation du projet aux élus (si possible au conseil municipal)

A cette étape, la discussion, le débat avec les décideurs doit permettre de combler les lacunes du projet par des propositions complémentaires, de hiérarchiser les actions en fonction des critères non pris en compte dans la phase précédentes et de valider le PACB.

- rédaction des fiches actions et de la feuille de route de la commune par la FRAPNA

Cette ultime étape doit permettre d'aboutir sur un programme pluriannuel d'actions.

RAPPEL DES ENJEUX BIODIVERSITE POUR LA COMMUNE DE SAINT-BENIGNE



- **Les prairies inondables du val de Saône** – site NATURA 2000 géré par le CEN

Prairies humides du val de Saône – plan de gestion – botanique, ornithologie – menaces : changement des pratiques agricoles

- **Le réseau de mares** – communal et privé

Zones humides hors val de Saône – botanique, entomologique, herpétologique – menaces : abandon, eutrophisation

- **Le réseau de haies** – communal et privé

Arbres remarquables (Lalidor) – Menaces : discontinuité, abattages

- **Le site de « Terres des Brouilles »** - communal

Devenir et gestion de cette parcelle – botanique, entomologie, ornithologie – menaces : plantation

- **Agrosystème extensif** –

Menace : déprise agricole, changement de pratique, intensification

Une première présentation rapide du projet de PACB a eu lieu le 13 avril 2017.

LES PRIORITES DU CONSEIL MUNICIPAL (SEANCE DE TRAVAIL DU 17 MAI 2017)

CONNAÎTRE

- réaliser des inventaires complémentaires sur des thématiques précises : haies, mares
- augmenter les listes d'espèces des groupes inventoriés
- définir le rôle des prairies inondables classées en N2000
- Impliquer les structures ressources locales

GERER & RESTAURER

- réaliser un plan de gestion du site des Brouilles
- accueillir la biodiversité dans les espaces publics
- garantir la fonctionnalité écologique du territoire communal (réservoirs et corridors)
- réseau de mare : exemplarité sur les mares communales
- réseau de haies
- favoriser le maintien de l'agriculture extensive
- suivre le site N2000 des prairies inondables
- suivre et accompagner les actions de lutte contre les EEE

PROTEGER

- inscrire les haies en EBC dans le PLU
- acquérir la parcelle à Scorzonère humble de Nizerel

SENSIBILISER & FORMER

- poursuivre la sensibilisation des plus jeunes au travers des temps périscolaires (TAP)
- organiser des réunions d'échange sur la biodiversité
- communiquer sur la biodiversité (bibliothèque, bulletin municipal, expositions, ...)
- créer un événement annuel biodiversité
- organiser des formations naturalistes
- prendre appui sur l'association locale de protection de la nature Cardamine

COORDONNER & EVALUER

- associer et impliquer les acteurs locaux
- assurer le suivi des actions
- définir les critères d'évaluation
- refaire un diagnostic dans 10 ou 20 ans

4 Animation de la démarche

Des actions à destination des habitant-es

- réunion publique de présentation de l'ABC
- sortie nature à destination des habitants

2015



- formation naturaliste sur les papillons de jour

2016



- formation naturaliste sur les libellules
- sortie nature à destination des habitants

2017



Livret grand public

Ce livret, complémentaire du bilan technique, a pour objectif d'expliquer simplement la biodiversité aux habitants de la commune, tout en les encourageant à participer au travers de programmes de sciences participatives. Ce livret évoluera tout au long de la démarche d'Atlas en fonction des connaissances acquises sur la biodiversité communale.



De nombreuses rencontres avec les élus...

Conclusion

La connaissance de la biodiversité du territoire communal s'est globalement améliorée pour la plupart des groupes inventoriés (flore et faune). Cette démarche a surtout permis de rééquilibrer cette connaissance et de l'étendre à l'ensemble de la commune – elle était jusqu'alors concentrée sur la zone Natura 2000 du Val de Saône.

Au cours de l'étude, quelques espèces patrimoniales ont été ajoutées aux listes floristiques et faunistiques communales.

Les enjeux en termes de biodiversité sont dorénavant mieux définis et la commune peut s'appuyer sur les différentes phases du projet pour mettre en place un plan d'action en faveur de la biodiversité.

Le second pilier sur lequel repose la démarche ABC entreprise conjointement par la FRAPNA Ain et la commune de Saint-Bénigne est la dimension participative du projet et sa diffusion auprès des habitants.

Malgré toutes les actions mises en place (sorties nature, formations naturalistes, soirées biodiversité), l'implication des habitants est globalement restée timide. Le petit groupe d'élus ayant porté le projet au sein de l'équipe municipale a néanmoins maintenu un intérêt fort pour le projet et n'a pas économisé ses efforts pour promouvoir et convaincre leurs pairs et leurs administrés.

Au travers de cet accompagnement de la commune de Saint-Bénigne dans sa démarche ABC, il est cependant possible de mettre à jour certaines limites telles que le temps de prospection concentré sur une seule année (et avec très peu de jours de terrain) ou encore le suivi de l'ABC une fois l'accompagnement terminé.

La commune de Saint-Bénigne possède une biodiversité riche et variée et peut compter sur une association locale (Cardamine) pour mettre cette dernière en valeur au travers du plan d'action qu'elle s'est définie.